

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS OU DE CERTIFICAT DÉMOLITION

SECTION 1 – IDENTIFICATION

LOCALISATION DES TRAVAUX :		
Adresse :		N° de lot (facultatif) :
		Code postal :
DEMANDEUR :		
Nom :		
Adresse :		
		Code postal :
Téléphone :		Autre :
Courriel (facultatif) :		
PROPRIÉTAIRE : IDEM QUE DEMANDEUR		
Nom :		
Adresse :		
		Code postal :
Téléphone :		Autre :
Courriel (facultatif) :		
ENTREPRENEUR : IDEM QUE PROPRIÉTAIRE IDEM QUE DEMANDEUR		
Nom de l'entreprise :		
Adresse :		
		Code postal :
Téléphone :		Autre :
N° de la licence RBQ :		

SECTION 2 – INFORMATIONS RELATIVES À LA DÉMOLITION

Description du bâtiment (exemple : résidence, hangar, garage, etc.) :	
Dimension du bâtiment démoli (en mètres ou en pieds) :	
• Hauteur :	
• Frontage :	
• Profondeur :	
• Superficie (²)	

SECTION 2 – INFORMATIONS RELATIVES À LA DÉMOLITION (SUITE)

Méthode de démolition (il est strictement interdit d'incendier un bâtiment ou ses rebus sans l'obtention d'un permis de feu) :	
Entreposage des rebuts :	
Estimation du coût des travaux (obligatoire) :	

SECTION 3 – DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE OU DU DEMANDEUR

Je, soussigné, certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards véridiques, exacts et complets. Je me conformerai à leurs dispositions et à celles du règlement d'urbanisme en vigueur. Je sais que l'émission d'un permis peut prendre jusqu'à trente (30) jours. Je sais également que je dois attendre l'émission du permis avant d'entreprendre les travaux et que si je débute les travaux avant, ce sera à mes risques.

Signature du propriétaire ou du demandeur

Date

Pour que votre demande de permis soit recevable, vous devez remettre les documents suivants dûment remplis :

- Le présent formulaire de demande de permis;
- Croquis de localisation (à remplir en page 3 du présent formulaire) **ou** photographie aérienne indiquant la localisation du bâtiment. (Veuillez demander à l'inspecteur en bâtiment et en environnement afin qu'il vous en fournisse un extrait.)

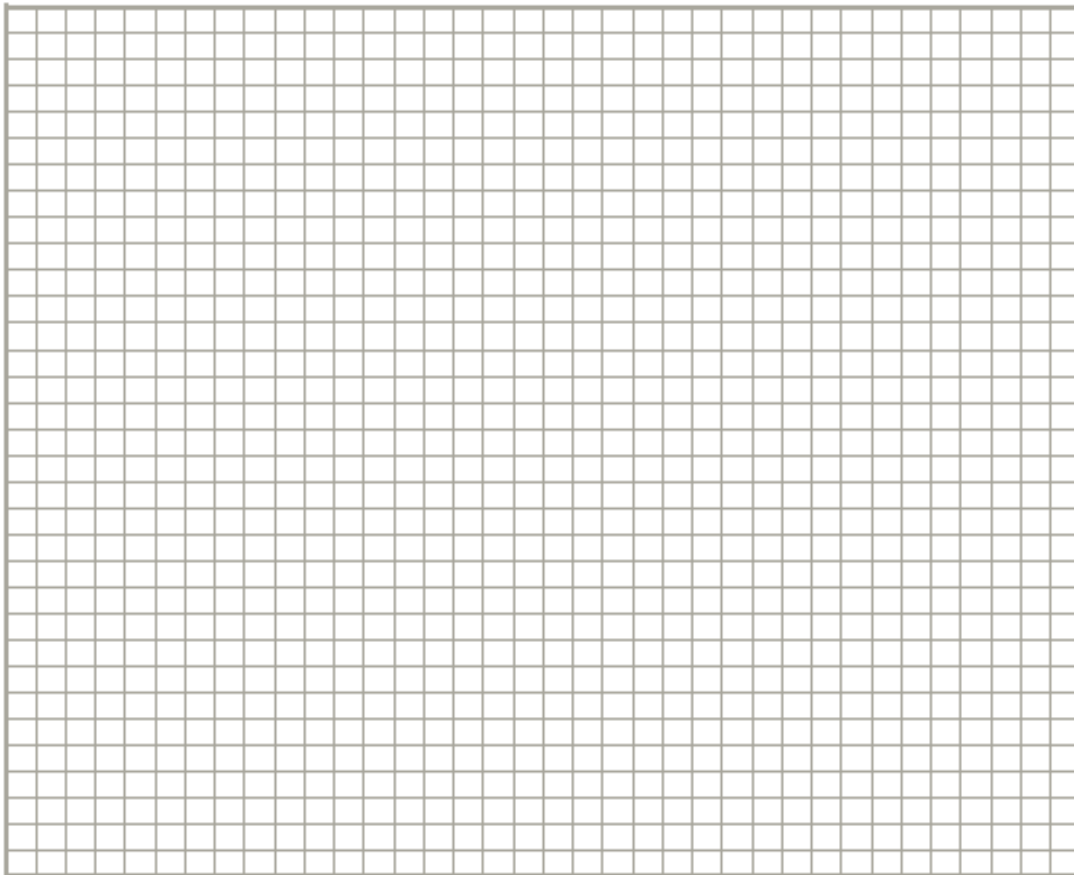
Si la présente demande concerne un bâtiment situé en zone agricole dont l'usage est dérogatoire et que vous désirez préserver ce droit (résidence, chalet, commerce, industrie, etc.), sachez que vous possédez un droit acquis d'une période restreinte pour reconstruire le bâtiment en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA). Informez-vous auprès de l'inspecteur en bâtiment et en environnement concernant les dispositions de la loi et les démarches à entreprendre auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ).

Mesures à prendre après la démolition ou le déplacement (remplissage des excavations) :

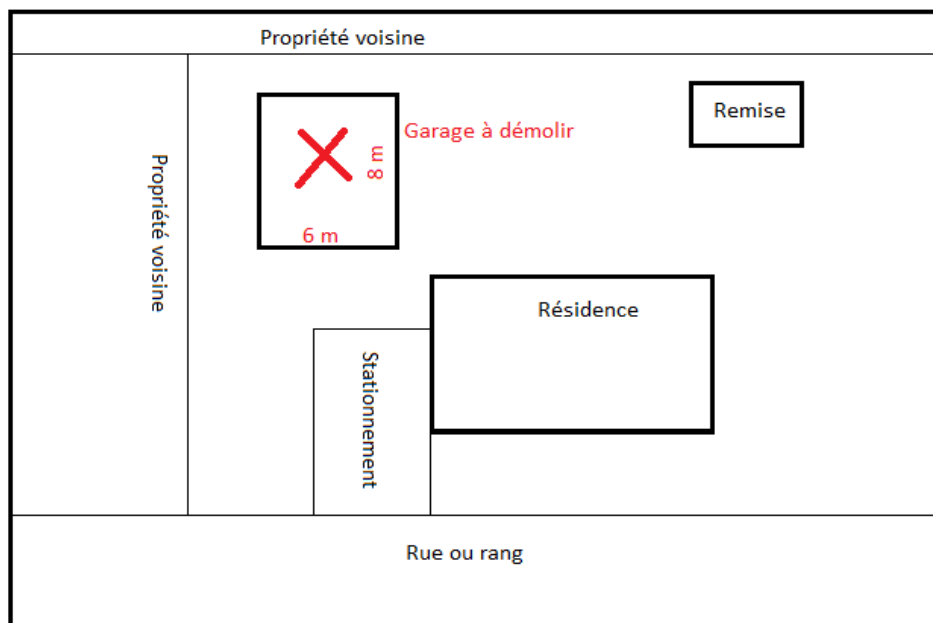
- Au plus tard quinze (15) jours après la fin des travaux de démolition ou de déplacement, le terrain doit être nettoyé de tout débris ou matériau, et remis en état de propreté.
- Les excavations laissées ouvertes devront être comblées jusqu'au niveau du sol à l'égalité des terrains adjacents et recouvertes d'une couche végétale.
- Si les débris de la démolition des fondations sont utilisés pour remplir les excavations, cette partie comblée doit être recouverte d'une couche de terre à l'égalité des terrains adjacents.

***** VEUILLEZ REMPLIR LA SECTION CROQUIS À LA PAGE SUIVANTE. *****

CROQUIS DE LOCALISATION
(VOIR EXEMPLE ICI-BAS)



Exemple de croquis



Veuillez déposer votre demande de permis au bureau municipal ou au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce situé au 700, rue Notre-Dame Nord, bureau B, à Sainte-Marie G6E 2K9, ou en copie numérisée à l'adresse suivante : dannyboutin@nouvellebeauce.com.

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter M. Danny Boutin, inspecteur en bâtiment et en environnement, au 418-387-3444, poste 4115, ou par courriel.